



## Appels à cotisations URSSAF abusifs

Par **Arac**, le **27/06/2016** à **20:59**

Bonjour à tous,

Je me suis inscrite en auto-entrepreneur (graphiste indépendant) le 15 avril 2014 en Basse-Normandie, j'ai pu bénéficier de l'ACCRE et du versement libératoire de l'impôt sur le revenu. J'ai effectué mes déclarations directement sur le site de l'autoentrepreneur mensuellement, c'était des petits revenus (entre 50 et 400€) le plus souvent, souvent des déclarations à 0 car je ne générais pas de chiffre d'affaires là où je résidais.

Bref, j'ai payé la CFE des entreprises l'année dernière vu que c'est obligatoire désormais. Vu que je ne générais pas de revenus j'ai arrêté en avril 2016 pour pouvoir me réinscrire sous un autre code APE et passer désormais à la Maison des Artistes (ce n'est pas la partie importante).

J'ai déménagé de Basse-Normandie en région parisienne et mon dossier a été transféré à l'URSSAF de Montreuil.

Aujourd'hui, je viens de recevoir 3 énormes courriers de l'URSSAF de Montreuil m'indiquant que mon inscription DU 15/04/2014 a bien été prise en compte (???) et des appels à cotisations pour 2014, 2015, et 2016, des échéances trimestrielles alors que j'ai payé mensuellement mes cotisations en ligne, sur le site, alors que je résidais en Basse-Normandie ! Le calcul se faisait tout seul suivant mon CA.

Le total demandé dans ces courriers équivaut à un montant de 3894€ à payer (allocations familiales, CSG, CRDS) avant le 18/07/2016 ! Sans parler de l'échéancier 2016 où ils me sortent 4065€ à payer !

Je n'ai pas encore eu l'occasion de téléphoner vu que je découvre ça ce soir, je ne sais pas quoi faire pour argumenter mes dires vis à vis de l'URSSAF, qu'est-ce que je peux prouver?

Qu'est-ce que j'ai pu manquer ? Le montant max que j'ai pu gagner en 1 année c'était dans les 600€ !

Est-ce qu'il sont en droit de me réclamer ces sommes ? Est-ce une erreur ? J'espère vraiment, pour le moment je suis complètement perdue.

Merci à vous.